

## Alternance : mode d'emploi

### L'alternance, c'est quoi ?

La formation en alternance est fondée sur l'articulation de temps de formation en établissement de formation (formation théorique) et en entreprise qui vous accueille (formation pratique).

### Quels diplômes ?

Les formations en alternance sont accessibles **du CAP au BAC +5**. Un jeune peut ainsi démarrer par un apprentissage avant de regagner la voie initiale, ou l'inverse, faire tout son parcours en apprentissage [...]. Les diplômes en question se préparent en CFA, au lycée, à l'université ou même dans certaines grandes écoles. (source : ANAF)

### Pourquoi choisir l'alternance ?

En plein essor, l'alternance présente beaucoup d'avantages.

Pour les étudiants, c'est l'assurance de **conditions d'insertion et d'emploi plus favorables**.

Pour les entreprises, c'est la possibilité d'évaluer directement ceux qui pourraient devenir leurs futurs collaborateurs et de contribuer à leur formation.

- Pour obtenir un diplôme (contrat d'apprentissage) ou une qualification professionnelle
- Pour avoir une expérience professionnelle et un réseau dans le métier choisi et être rapidement opérationnel (vous êtes salarié)
- Pour percevoir un salaire tout en poursuivant ses études
- Parce que c'est un excellent tremplin pour l'emploi (source : Ministère du travail)

### Quels contrats ?

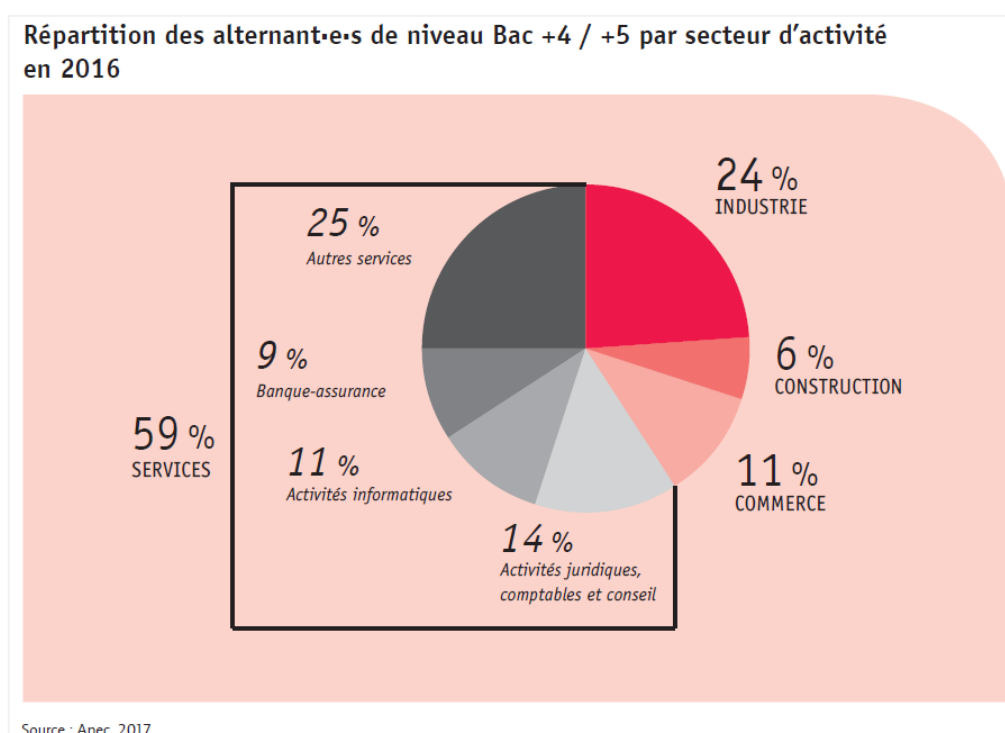
Il existe deux types de contrats en alternance : le contrat d'apprentissage qui a une visée diplômante et le contrat de professionnalisation qui a une visée qualifiante. (cf. le tableau ci-dessous)

Contrats de travail	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
<b>« Objectif »</b>	<b>Décrocher un diplôme</b>	<b>Accéder à l'emploi</b>
<b>Formation ou diplôme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>diplôme</b> d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master...)</li> <li>- ou un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP</li> </ul> <p>Encadré par un maître d'apprentissage</p> <p>Le CA relève de la formation initiale.</p>	<p><b>-qualification</b> professionnelle reconnue : (diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP ; certificat de qualification professionnelle (CQP) ; qualification reconnue par les conventions collectives)</p> <p>Encadré par un tuteur salarié de l'entreprise</p> <p>Le CP relève de la formation continue.</p>
<b>Calendrier indicatif</b>	Rentrée en septembre Signature du contrat entre juin et septembre	A tout moment de l'année
<b>Structure de formation</b>	Etablissements de l'enseignement supérieur - CFA – Lycées professionnels	Centres de formation propres aux branches professionnelles - Etablissements de l'enseignement supérieur
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Si vous avez entre 16 et 25 ans révolus</li> <li>-jusqu'à 30 ans dans certaines régions expérimentales depuis la loi « travail » en 2016 dont l'Occitanie depuis 2017</li> <li>-au-delà de 26 ans, si vous êtes reconnu travailleur handicapé, ou si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise ou si vous êtes déjà apprenti et que vous souhaitez préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Si vous êtes âgé de 16 à 25 ans révolus</li> <li>-au-delà de 26 ans si vous êtes demandeur d'emploi ou si vous êtes bénéficiaire RSA, de l'ASS, l'AAH ou avez bénéficié d'un CUI ou si dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, vous êtes bénéficiaire de l'API.</li> </ul>
<b>Contrat</b>	Contrat de 1 à 3 ans ou plus en CDD ou CDI Durée minimale des cours : 400h en CFA 800h de cours (« équivalent d'un mi-temps) pour les formations de niveau bac et plus	Contrat de 6 à 12 mois avec 150h de cours au minimum  CDD ou CDI

<b>Rémunération</b>	En fonction de son âge et progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat (entre 25 et 78% du Smic)	Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial.
<b>Secteurs d'activités</b>	Commerce-vente Hôtellerie-restauration Banque-Assurance Industrie-Energie Agriculture-Agroalimentaire Informatique Fonction Publique (Un contrat sur deux prépare aux métiers des services)	A l'exception de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif, tous les secteurs sont concernés en particulier : l'artisanat, l'industrie, le transport, les banques et assurances, le BTP, la distribution, les services aux particuliers, l'informatique, l'hôtellerie-restauration

### Quels secteurs ?

L'alternance ouvre les portes de nombreux métiers qui embauchent dans des secteurs très différents comme l'artisanat, le commerce, l'industrie, le bâtiment, les services, mais aussi le numérique, l'aéronautique ou encore les énergies renouvelables. (Source : Région Occitanie)



### Quelles structures ?

Ce sont **souvent les petites et moyennes** entreprises qui embauchent des alternants : 2/3 des PME y ont recours et les 3/4 d'entre elles ont moins de 50 salariés.

**Les grandes entreprises devraient recruter davantage**, puisque la loi les oblige maintenant à accueillir des jeunes en apprentissage à hauteur de 4% des effectifs (entreprises de plus de 250 salariés).

### Organisation de la formation

L'alternance entre les périodes de formation et les périodes en entreprises varient selon les formations (1 semaine de cours puis 3 semaines en entreprise par exemple).

De plus, cumuler formation et vie professionnelle peut s'avérer difficile car **le rythme de travail est soutenu**, sans compter la gestion d'éventuelles contraintes de transport ou de logement.

Il faut s'adapter à un emploi du temps souvent très chargé et s'organiser pour tenir la distance notamment en période d'examens. Et durant les vacances scolaires, le travail en entreprises prend le relais !

## Comment trouver un employeur ? cf. Bibliographie

### *Un projet professionnel solide*

Convaincre les recruteurs suppose **d'avoir bien mûri son projet professionnel** et de **s'être bien renseigné** sur le secteur et le métier que vous visez afin de cibler et de valoriser les compétences dont pourraient avoir besoin les entreprises.

Plusieurs mois sont souvent nécessaires pour trouver une entreprise. L'idéal est d'entreprendre vos recherches 3 à 6 mois à l'avance pour défricher le marché que vous souhaitez prospecter. Vous devez aussi tenir compte du rythme des entreprises et du calendrier de rentrée prévu par votre futur établissement de formation.

Si la majorité des recrutements se fait par le biais de candidatures spontanées, il ne faut négliger aucune piste : offres d'emplois, salons et forums de recrutement, réseaux sociaux professionnels, réseau éventuel de l'établissement de formation, réseau personnel...

### **Novembre/janvier : « Mener l'enquête »**

- Affiner votre projet professionnel en vous renseignant sur votre secteur, les profils recherchés, etc...cela permet d'optimiser votre temps de recherche.
- Trouver les formations qui vous correspondent et les hiérarchiser selon vos critères : débouchés, reconnaissance du titre ou du diplôme, localisation, rythme de l'alternance, matériel à disposition, aide à la recherche d'entreprise...

Rechercher un employeur avant d'avoir les réponses des établissements :

- Cibler les entreprises, organismes ou autres structures susceptibles de vous accueillir pour cibler et adapter vos candidatures et rédiger vos candidatures spontanées  
Plusieurs critères permettent de faire le tri : secteur d'activité, localisation, type et taille de la structure (public/privé), fonctions exercées...
- Consulter les offres d'emplois et faites vos candidatures sans oublier de relancer les entreprises pour constituer votre réseau et montrer votre motivation
- Mobiliser votre réseau: parler de votre projet à votre entourage et diffuser votre CV en ligne

### **Février/avril : Déposer sa candidature dans l'établissement de formation**

- Remplir les dossiers d'admissions

Les écoles du secteur social peuvent recruter avant (décembre).

Pour les formations à Bac +1, il faudra peut-être passer par Parcoursup (mi-janvier à mi-mars)

### **Mai/octobre : Signer son contrat**

### *Une attitude de professionnel*

Les recruteurs vont chercher à **évaluer votre savoir-être et votre maturité**, alors soyez professionnel. Adoptez la posture d'un salarié et non celle d'un étudiant : votre objectif est de décrocher un contrat de travail.

N'hésitez pas à vous déplacer pour déposer vos candidatures car rien ne vaut une face à face pour se démarquer. Se présenter personnellement est d'autant plus important dans les secteurs où le relationnel est important : hôtellerie-restauration, commerces de détail, tourisme.

Pensez aussi à soigner votre présentation pour expliquer votre projet et décrire votre formation (rythme et contenu). Si besoin, soyez pédagogue et n'hésitez pas évoquer les aides et avantages que l'employeur peut obtenir en vous recrutant.